L'histoire

Empruntant une bande de terre qui unissait alors la Sibérie à l'Alaska, les Autochtones seraient arrivés d'Asie il y a 30 000 ans; certains se sont installés au Canada, alors que d'autres ont préféré continuer plus au sud. À l'arrivée des explorateurs européens, le Canada était habité par différents peuples autochtones qui, selon leur environnement respectif, étaient nomades ou sédentaires, chasseurs, pêcheurs ou agriculteurs.

Le premier contact entre les Autochtones et les Européens a sans doute eu lieu il y a un millier d'années, alors que des Vikings venus d'Islande séjournèrent brièvement sur l'île de Terre-Neuve. Pourtant, ce n'est que 600 ans plus tard que les Européens commencent à explorer réellement le pays.

Les premiers postes coloniaux

À la recherche d'un nouveau passage vers les riches marchés de l'Orient, les premiers explorateurs français et anglais sillonnent les eaux de l'Amérique du Nord. Ils établissent des postes de commerce en cours de route, les Français choisissant les rives du Saint-Laurent, des Grands-Lacs et du Mississippi; les Anglais, celles de la Baie d'Hudson et de la côte Atlantique. Si les explorateurs Cabot, Cartier et Champlain n'ont jamais trouvé de route vers la Chine et l'Inde, ce qu'ils ont découvert était tout aussi précieux: des eaux regorgeant de poissons et un vaste territoire où abondaient les castors, les renards, les ours, tous très recherchés pour leurs fourrures.

La création d'établissements permanents par les Français et les Anglais commence vers 1600 pour s'intensifier tout au long du XVIIe siècle. L'activité économique entraînée par la colonisation ne garantit cependant pas l'autonomie: toujours à la merci de la traite des fourrures pour leur survie

économique, les colonies de Nouvelle-France et de Nouvelle-Angleterre dépendent de leurs mères patries sur le plan politique et militaire.

Inévitablement, l'Amérique du Nord devient l'enjeu d'une âpre rivalité opposant l'Angleterre à la France. Après la chute de la ville de Québec en 1759, le Traité de Paris octroie à l'Angleterre tous les territoires français situés à l'est du Mississippi, à l'exception des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, au sud de l'île de Terre-Neuve.

Soumis désormais à l'autorité britannique, les 65 000 francophones du Canada ont pour unique objectif de conserver leurs traditions, leur langue et leur culture. L'Angleterre adopte l'Acte de Québec en 1774, lequel reconnaît officiellement le droit civil français et garantit la liberté religieuse et linguistique.

Un grand nombre de colons britanniques, surnommés «loyalistes» à cause de leur allégeance à l'Empire britannique, fuient les États-Unis d'Amérique après la Proclamation de l'indépendance en 1776 et viennent chercher refuge en sol canadien. Ils s'établissent principalement dans les colonies de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que sur les rives des Grands Lacs.

La croissance démographique entraîne, en 1791, la création du Haut-Canada (l'Ontario actuel) et du Bas-Canada (le Québec), chacun doté d'un gouvernment représentatif. En 1837 et 1838, des rébellions agitent les deux colonies, ce qui pousse les Britanniques à les réunir en une seule: le Canada-Uni. En 1848, la nouvelle province est dotée d'un gouvernement responsable, sauf en ce qui concerne la politique étrangère. Le Canada-Uni accroît ainsi son autonomie, tout en restant intégré à l'Empire britannique.

La naissance d'une nation

Les colonies britanniques d'Amérique du Nord, soient le Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, croissent et prospèrent indépendamment les unes des autres. Cependant, à la suite de la Guerre civile américaine, la puissance grandissante des États-Unis amène certains politiciens à penser qu'une union des colonies britanniques les protégeraient contre une annexion éventuelle aux États-Unis. C'est ainsi que le 1er juillet 1867, par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le Canada-Est, le Canada-Ouest, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick s'unissent en une seule nation: le Dominion du Canada.

Le gouvernement de ce nouveau pays s'inspire du régime parlementaire britannique, avec son gouverneur général (le représentant de la Couronne) et son Parlement, composé de la Chambre des communes et du Sénat. Le Parlement a le pouvoir de légiférer sur les questions d'intérêt «national» (l'impôts et la défense nationale) tandis que les provinces ont autorité sur les questions d'intérêt «particulier» (telles que la propriété, les droits civils et l'éducation).

L'expansion vers l'Ouest

Dans les années qui suivent la formation de la Confédération, le Canada élargit ses frontières vers le nord-ouest. Le Canada rachète donc la Terre de Rupert - une vaste région s'étendant sur des milliers de kilomètres au sud et à l'ouest de la Baie d'Hudson, laquelle avait été concédée par Charles II d'Angleterre à la compagnie de la Baie d'Hudson, en 1670.

Cette expansion vers l'Ouest ne s'effectue pas sans créer de tensions. En 1869, Louis Riel prend la tête du soulèvement des Métis, dans le but de défendre leurs droits

